
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 31 mai 2023 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE23 0839

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 31 mai 2023 en y retirant les points 20.016, 20.041, 20.042, 20.060, 20.068, 20.083, 30.006, 30.014 et en y ajoutant le point 50.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE23 0840

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 12 juin 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE23 0841

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 15 juin 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE23 0842

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Globocam (Montréal) inc., plus bas soumissionnaire conforme, lequel s'engage à fournir à la Ville, sur demande, divers châssis de camion lourd, pour une durée de deux ans, avec une option de prolongation d'un an, pour une somme maximale de 19 153 702,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19317;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 873 055,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Globocam (Montréal) inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Programme triennal d'immobilisations du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1235382002

CE23 0843

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 45 701,56 \$, aucune taxe applicable, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de lunettes de sécurité de type prescription et de services connexes dans le cadre du contrat accordé à Centre de facturation Groupe Regard Sécurité (CE17 0669), majorant ainsi le montant total du contrat de 246 643 \$ à 292 344,56 \$, aucune taxe applicable;
- 2- d'autoriser une dépense de 6 855,23 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1239901001

CE23 0844

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 337 636,21 \$, taxes incluses, pour la location, l'entretien et la réparation de vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques (niveau 2) dans le cadre du contrat accordé à Québec Linge Co. (CG20 0255), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 164 844,91 \$ à 1 618 977,76 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 59 235 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1239901002

CE23 0845

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Aquatech Société de gestion de l'eau inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de services techniques pour l'exploitation et l'entretien de l'usine de traitement des eaux souterraines du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) ainsi que son système de captage, située au 125, rue Fernand-Séguin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 115 878,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19780;
- 2- d'autoriser une dépense de 120 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Aquatech Société de gestion de l'eau inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1231177001

CE23 0846

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 563 087,76 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison sur demande de chaux utilisée dans les usines de production d'eau potable Dorval, Pierrefonds et Pointe-Claire pour adoucir et ajuster le pH de l'eau dans le cadre du contrat accordé à Graymont (Qc) inc.(CG19 0423), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 849 337,62 \$ à 2 412 425,38 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de l'agglomération, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1237100002

CE23 0847

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 13 145,78 \$, taxes incluses, pour la fourniture du soutien technique et l'obtention des mises à jour des huit licences logicielles permanentes, pour la période du 1^{er} mars 2023 au 29 février 2024, dans le cadre du contrat accordé à Bentley Systems inc. (CG23 0062), majorant ainsi que le montant du contrat de 327 581,83 \$ à 340 727,61 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de la gestion du territoire du Service des technologies de l'information à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1236469002

CE23 0848

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 521 598,36 \$, taxes incluses, pour le service de transport de la neige, dans le cadre des activités de déneigement des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, dans le cadre des contrats accordés aux firmes ci-après désignées (CM21 0727), majorant ainsi le montant total des contrats de 5 639 965,29 \$ à 8 665 883,32 \$, taxes, variations de quantités et contingences incluses;

<u>Firmes</u>	<u>Contrat</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Déneigement Cyrbrault inc.	AHU-201-2123	553 129,99 \$
Déneigement Cyrbrault inc.	AHU-202-2123	582 864,53 \$
Transport H. Cordeau inc.	MHM-209-2123	670 186,50 \$
Transporteurs en vrac St-Hyacinthe inc.	VSP-206-2123	357 170,97 \$
Transporteurs en vrac St-Hyacinthe inc.	VSP-205-2123	358 246,37 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 126 079,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 378 239,75 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1235382010

CE23 0849

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme GFL Environmental inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, les contrats pour la fourniture des services de réception, de tri, de conditionnement et de valorisation de résidus de construction, de rénovation, de démolition et d'encombrants valorisables, pour une période de 24 mois, pour l'agglomération de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 372 552,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19796;

Lots	Écocentres et 33 territoires	Contrat
1	Zone Ouest	2 631 327,21 \$
2	Zone Centre	3 142 528,89 \$
3	Zone Est	3 629 229,93 \$
	Écocentres	
4	Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie et Saint-Michel	2 736 650,28 \$
5	Écocentre LaSalle	2 232 815,70 \$
Total		14 372 552,01 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 179 587,75 \$, taxes incluses, à titre de budget pour l'indexation;

Lots	Écocentres et 33 territoires	Indexation
1	Zone Ouest	32 878,93 \$
2	Zone Centre	39 266,50 \$
3	Zone Est	45 347,90 \$

	Écocentres	
4	Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie et Saint-Michel	34 194,97 \$
5	Écocentre LaSalle	27 899,45 \$
Total		179 587,75 \$

3- d'autoriser une dépense de 572 207,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

Lots	Écocentres et 33 territoires	Contingences
1	Zone Ouest	79 926,18 \$
2	Zone Centre	95 453,86 \$
3	Zone Est	110 237,34 \$
	Écocentres	
4	Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie et Saint-Michel	83 125,36 \$
5	Écocentre LaSalle	203 464,36 \$
Total		572 207,10 \$

4- de procéder à une évaluation du rendement de GFL Environmental inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1237075001

CE23 0850

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à United Services de Nettoyage (9061-1674 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au pavillon multifonctionnel de l'Esplanade Tranquille, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 766 279,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19874;
- 2- d'autoriser une dépense de 114 941,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de United Services de Nettoyage (9061-1674 Québec inc.);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1237157004

CE23 0851

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 311 231,06 \$, taxes incluses, pour la location de divers équipements opérés utilisés dans les lieux d'élimination de la neige, dans le cadre des contrats accordés aux firmes ci-après désignées (CM20 0917), majorant ainsi le montant total des contrats de 1 062 342,07 \$ à 1 435 819,34 \$, taxes, variations de quantités et contingences incluses;

<u>Firmes</u>	<u>Contrats</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.)	AHU-JPA-2023 (Lot 7)	59 724,91 \$
9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.)	AHU-SAU-2023 (Lot 11)	35 834,95 \$
9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.)	VMA-FUL-2023 (Lot 5)	59 724,91 \$
9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.)	VMA-FUL-2023 (Lot 6)	59 724,91 \$
9213-4675 Québec inc.	S-O-BUT-2023 (Lot 1)	45 103,77 \$
9213-4675 Québec inc.	S-O-BUT-2023 (Lot 2)	51 117,61 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 15 561,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 46 684,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal:

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 231 109,71 \$, taxes incluses, pour la location de divers équipements opérés utilisés dans les lieux d'élimination de la neige, dans le cadre des contrats accordés aux firmes ci-après désignées (CM20 0917), majorant ainsi le montant total des contrats de 671 491,35 \$ à 948 823 \$, taxes, variations de quantités et contingences incluses;

<u>Firmes</u>	<u>Contrats</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.)	AHU-MIL-2023 (Lot 9)	59 574,57 \$
9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.)	AHU-MIL-2023 (Lot 10)	59 574,57 \$
9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.)	MHM-DLA-2023 (Lot 4)	59 574,57 \$
Les Pavages Dancar (2009) inc.	SLE-LAN-2223 (Lot 2)	52 386 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 11 555,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 34 666,46 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1235382011

CE23 0852

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Équipement G.N. Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour la fourniture de trois véhicules électriques et trois wagons pour des services de balades (mini-trains) au Jardin botanique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 400 308,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19882;
- 2- d'autoriser une dépense de 60 046,32 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1237567010

CE23 0853

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 110 851,62 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueducs, égouts et bornes d'incendie dans le cadre du contrat accordé à Wolseley Canada inc. pour le lot 6 (CE22 1197), majorant ainsi le montant total du contrat de 104 340,77 \$ à 215 192,39 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 13 225,27 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueducs, égouts et bornes d'incendie dans le cadre du contrat accordé à St-Germain Égouts et Aqueduc inc. pour le lot 11 (CE22 1197), majorant ainsi le montant total du contrat de 12 448,49 \$ à 25 673,76 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser une dépense additionnelle de 51 836,56 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueducs, égouts et bornes d'incendie dans le cadre du contrat accordé à St-Germain Égouts et Aqueduc inc. pour le lot 12 (CE22 1197), majorant ainsi le montant total du contrat de 48 791,94 \$ à 100 628,50 \$, taxes incluses;
- 4- d'autoriser une dépense de 26 387,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 369 190,57 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueducs, égouts et bornes d'incendie dans le cadre du contrat accordé à Albert Viau, division d'Emco Corporation pour le lot 13 (CE22 1197), majorant ainsi le montant total du contrat de 347 506,19 \$ à 716 696,76 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 433 971,46 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueducs, égouts et bornes d'incendie dans le cadre du contrat accordé à St-Germain Égouts et Aqueduc inc. pour le lot 5 (CM22 0917), majorant ainsi le montant total du contrat de 408 482,18 \$ à 842 453,64 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser une dépense additionnelle de 187 714,92 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueducs, égouts et bornes d'incendie dans le cadre du contrat accordé à St-Germain Égouts et Aqueduc inc. pour le lot 10 (CM22 0917), majorant ainsi le montant total du contrat de 176 689,50 \$ à 364 404,42 \$, taxes incluses;
- 4- d'autoriser une dépense de 148 631,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1239841002

CE23 0854

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 140 315,87 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueducs et égouts dans le cadre du contrat accordé à St-Germain Égouts et Aqueduc inc. pour le lot 1 (DA239841002), majorant ainsi le montant total du contrat de 132 074,43 \$ à 272 390,30 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 21 047,38 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 616 291,69 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueducs et égouts dans le cadre du contrat accordé à St-Germain Égouts et Aqueduc inc. pour le lot 2 (CM23 0402), majorant ainsi le montant total du contrat de 580 093,84 \$ à 1 196 385,53 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 492 644,03 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueducs et égouts dans le cadre du contrat accordé à Albert-Viau une division d'Emco Corporation pour le lot 3 (CM23 0402), majorant ainsi le montant total du contrat de 463 708,62 \$ à 956 352,65 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser une dépense de 166 340,35 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1239841003

CE23 0855

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la seconde option de prolongation de 12 mois, pour la réception, le tri et la valorisation du bois en provenance des territoires de l'agglomération de Montréal et de six écocentres et autoriser une dépense additionnelle de 1 660 277,46 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Multi Recyclage S.D. (CG20 0266), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 756 642,39 \$ à 6 416 919,85 \$, taxes incluses;
- 2- d'exercer la seconde option de prolongation de 12 mois, pour la réception, le tri et la valorisation du bois en provenance des territoires de l'agglomération de Montréal et de six écocentres et autoriser une dépense additionnelle de 548 856,50 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à GFL Environmental inc. (CG20 0266), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 650 864,30 \$ à 2 199 720,80 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser une dépense de 87 268,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour le contrat à GFL Environmental inc.;
- 4- d'autoriser une dépense de 132 548,04 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement annuel de l'indice du prix à la consommation;

Bois	Adjudicataire	Indexation
Lot 1.1 Territoires zone ouest	Multi Recyclage S.D. inc.	99 616,65 \$
Lot 2.1 Territoires zone centre		
Lot 4 Écocentres zone Ouest		
Lot 6 Écocentres Zone Est		
Lot 3.1 Territoires zone Est	GFL Environmental inc.	32 931,39 \$
Lot 7 Écocentre RDP		
Grand total - taxes incluses		132 548,04 \$

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1239735001

CE23 0856

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la première option de prolongation de six mois, soit du 17 août 2023 au 16 février 2024, et autoriser une dépense additionnelle de 3 200 000 \$, taxes incluses, pour le renouvellement de l'entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour le regroupement d'achats de fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de portables robustes, de moniteurs et de tablettes électroniques (CG22 0555), majorant ainsi le montant total du contrat de 16 800 000 \$ à 20 000 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), le contrat à cette fin, conformément à son offre de service en date du 17 février 2022;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction solutions d'affaires à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande du CAG;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1239563003

CE23 0857

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre avec CSE Incendie et Sécurité, seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, de l'émulsifiant de classe B, pour durée de deux ans, avec une option de prolongation d'un an, pour une somme maximale de 264 040,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19767;

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1233838001

CE23 0858

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 405 252,38 \$, taxes incluses, pour des services de remorquage liés aux opérations de déneigement, dans le cadre des contrats accordés aux firmes ci-après désignées (CE21 1296), majorant ainsi le montant total des contrats de 734 364,64 \$ à 1 220 667,50 \$, taxes, variations de quantités et contingences incluses;

<u>Firmes</u>	<u>Contrats</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Service Routier Maximum inc.	RDP-R003-2123	44 764,37 \$
J.M.A.C Remorquage Transport et Déneigement	RPP-R001-2123	90 002,43 \$
J.M.A.C Remorquage Transport et Déneigement	RPP-R002-2123	90 002,43 \$
Remorquage Marco Enr.	MHM-R003-2223	112 077,63 \$
9273-5893 Québec inc. (Remorquage mobile)	SLE-R001-2223	68 405,53 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 20 262,62 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 60 787,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal:

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 157 508,28 \$, taxes incluses, pour des services de remorquage liés aux opérations de déneigement - contrat VMA-R003-2223, dans le cadre du contrat accordé à 9216-1686 Québec inc. (TGF) (CM22 1078), majorant ainsi le montant total du contrat de 181 071,14 \$ à 370 081,07 \$, taxes, variation de quantités et contingences incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 7 875,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 23 626,24 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1235382009

CE23 0859

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Les équipements C.M. (Cuisson-Ménard) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un camion combiné-épureur d'égout et d'un camion d'hydro-excavation - Vide puisard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 754 662,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19793;
- 2- d'autoriser une dépense de 175 466,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Les équipements C.M. (Cuisson-Ménard) inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1237567012

CE23 0860

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Urbex Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, deux contrats pour la revégétalisation de sentiers informels (lot 1) et l'éradication de nerprun (lot 2) dans le cadre du projet de mise en valeur du réseau formel de sentiers du parc du Mont-Royal, aux prix de ses soumissions, soit pour une somme maximale de 725 942,95 \$, taxes incluses, pour le lot 1, et pour une somme maximale de 48 289,50 \$, taxes incluses, pour le lot 2, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19911;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 116 134,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, soit, 108 891,44 \$, pour le lot 1, et de 7 243,43 \$, pour le lot 2;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Urbex Construction inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1239178001

CE23 0861

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente de gré à gré avec le Centre d'acquisition gouvernementale (CAG), afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de fonctionnalités complémentaires incluant leur support et leurs mises à jour pour le logiciel antivirus Trend Micro, pour une durée de 17 mois via le revendeur Compugen inc., soit du 1^{er} juillet 2023 au 23 novembre 2024, pour une somme maximale de 910 935 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de la sécurité de l'information, du Service des technologies de l'information, à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande du CAG;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1239633001

CE23 0862

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de planage et de revêtement des arrêts d'autobus dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Montréal-Nord et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - PMIR 2023, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 824 538,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 452314;
- 2- d'autoriser une dépense de 182 453,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 74 733,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Bucaro inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1237231042

CE23 0863

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Les Glissières Desbiens inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réparation de glissières de sécurité à divers endroits de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 503 063,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 469211;
- 2- d'autoriser une dépense de 75 459,59 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 22 955 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de Les Glissières Desbiens inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1237231038

CE23 0864

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Laurin Laurin (1991) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux de feux de circulation et d'aménagement de piste cyclable à divers endroits, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 667 331,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 506802;
- 2- d'autoriser une dépense de 933 466,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Laurin Laurin (1991) inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1238848013

CE23 0865

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau principale de 350 mm et de 300 mm, dans le boulevard Métropolitain direction Est, de l'avenue Broadway Nord jusqu'à l'est de l'avenue Marien, dans la Ville de Montréal-Est et dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 987 789,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10402;
- 2- d'autoriser un montant de 537 802,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser un montant de 755 910,72 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1236503001

CE23 0866

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et d'utilités publiques (Bell) dans la rue Mayor, de la rue Saint-Alexandre à la rue De Bleury, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 476 467,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 415130;
- 2- d'autoriser une dépense de 247 646,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 442 653,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;
- 4- d'autoriser un budget de revenus et de dépenses de 354 775,55 \$, taxes incluses (contrat entente : 322 523,22 \$ + contingences : 32 252,33 \$), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur, pour une dépense équivalente qui est remboursable par Bell en vertu de l'entente jointe au dossier décisionnel;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1237231040

CE23 0867

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Construction Kingsboro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection du balcon et autres travaux divers au Pavillon du Lac-aux-Castors, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 680 652 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15823-1;
- 2- d'autoriser une dépense de 102 097,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 102 097,80 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Construction Kingsboro inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1237432001

CE23 0868

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige), plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1, le contrat pour la réalisation de divers travaux en architecture du paysage dans les parcs-nature, pour une somme maximale de 1 656 147,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-6732;
- 2- d'autoriser une dépense de 129 341,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 129 341,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 104 048,14 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'accorder à 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige), plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 2, le contrat pour la réalisation de divers travaux en architecture du paysage dans les parcs-nature, pour une somme maximale de 902 534,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-6732;
- 6- d'autoriser une dépense de 70 465,62 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 7- d'autoriser une dépense de 70 465,62 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 8- d'autoriser une dépense de 56 947,37 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 9- de procéder à une évaluation du rendement de 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige);
- 10- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1238177001

CE23 0869

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 160 965 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de remplacement de la dalle du garage et de réaménagement des espaces de la Caserne 39, dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CG22 0163), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 937 233,46 \$ à 5 098 198,46 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1236342001

CE23 0870

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Les Entrepreneurs Bucaro inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie (réhabilitation) et de bases pour bornes de recharge électriques dans l'avenue Viger et dans la rue Saint-Antoine dans l'arrondissement de Ville-Marie, soit pour une somme maximale de 2 113 010,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 466811;
- 2- d'autoriser une dépense de 422 602,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 187 970 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entrepreneurs Bucaro inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1237231030

CE23 0871

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Environnement routier NRJ inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de voirie (reconstruction et réhabilitation), d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM), dans la rue De la Commune et dans la rue Prince, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 119 120,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 475410;
- 2- d'autoriser une dépense de 319 359,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 320 349,99 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de Environnement routier NRJ inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1237231022

CE23 0872

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Claude Chagnon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Mentana et Boucher dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 456 223,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 304904;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 261 890,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 660 056 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de Les Entreprises Claude Chagnon inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1237231041

CE23 0873

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à l'entreprise Deroc Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la mise aux normes et d'optimisation des installations sanitaires au bâtiment des ateliers de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 1 202 453,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP22061-169551-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 240 490,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1239979001

CE23 0874

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 58 582,86 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction d'une conduite d'eau de 400 millimètres de diamètre sous le boulevard Thimens, les avenues Martin, Jean-Bourdon et Le Mesurier, entre les boulevards Henri-Bourassa Ouest et Gouin Ouest, dans le cadre du contrat accordé à Pronex Excavation inc. (CG17 0361) majorant ainsi le montant total du contrat de 4 618 182,83 \$ à 4 676 765,69 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 58 582,86 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1230298002

CE23 0875

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de transformation des espaces clos du Biodôme de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 705 946,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2023-IM-PR-21-0041-TR;
- 2- d'autoriser une dépense de 127 070,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 22 995 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Procova inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1236206001

CE23 0876

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à XO Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de rénovation de la maçonnerie et le remplacement de fenêtres du bâtiment 3558, rue St-Patrick, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 627 184,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IM-PR-22-0016_Trav;
- 2- d'autoriser une dépense de 125 436,81 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 94 077,60 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1237424003

CE23 0877

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Indy-Co inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux préparatoires au nouveau parc riverain de Lachine, dans l'arrondissement de Lachine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 539 427,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-6102;
- 2- d'autoriser une dépense de 97 097,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 15 521,63 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Indy-Co inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1238782001

CE23 0878

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Hydro-Québec, un contrat gré à gré pour la fourniture d'équipements et de services associés au raccordement du bâtiment au réseau électrique dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle entrée électrique reliée à la nouvelle chambre annexe, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 275 434,11 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 82 630,23 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 41 315,12 \$ taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1238141001

CE23 0879

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à ITI inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction pour les travaux du lot L2705 « Insertion de liens telecom et câblage structuré intermédiaire », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 114 509,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres de demande de prix 15679;
- 2- d'autoriser une dépense de 6 670,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'ITI inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1239057005

CE23 0880

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Construction Concept 2000 inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque de Marie-Uguay située au 6052, boulevard Monk, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 235 959,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15872;

- 2- d'autoriser une dépense de 247 191,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 163 070,19 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de Construction Concept 2000 inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1237381002

CE23 0881

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à 2X4 S.e.n.c.r.l. et Pageau Morel et associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la réalisation des travaux d'aménagement en vue de l'intégration du libre-service à la bibliothèque de L'île Bizard et à la bibliothèque Yves-Ryan, aux prix de leur soumission, soit pour une somme maximale de 367 230,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre public 23 19727;
- 2- d'autoriser une dépense de 73 446,03 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 55 084,52 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1237381001

CE23 0882

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Environnement S-Air inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 12 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, des peintures contenant du plomb et estimation des coûts de démolition/dégarnissage, pour la somme maximale de 346 937,06 \$, taxes incluses, pour le lot 1 conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19735;
- 2- d'autoriser une dépense de 52 040,56 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense à même les budgets des services et des arrondissements selon l'imputation des projets immobiliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, des peintures contenant du plomb et estimation des coûts de démolition/dégarnissage, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19735;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Groupe ABS Inc	Lot 2	495 921,67 \$
Nvira Environnement Inc	Lot 3	467 833,28 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 144 563,24 \$ (Lot 2 - 74 388,25 \$ - Lot 3 : 70 174,99 \$), taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement des Groupe ABS Inc et Nvira Environnement Inc;
- 4- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services et des arrondissements selon l'imputation des projets immobiliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1239119001

CE23 0883

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à l'équipe formée par Affleck de la Riva architectes S.E.N.C., DWB Consultants et EFEL Experts-conseils inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de cinq ans, avec une option de prolongation de 12 mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour les travaux de réfection du Théâtre Outremont située au 1248, rue Bernard, dans l'arrondissement d'Outremont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 785 710,41 \$ \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19732;
- 2- d'autoriser une dépense de 157 142,08 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 113 142,30 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement des firmes Affleck de la Riva architectes S.E.N.C., DWB Consultants et EFEL Experts-conseils inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1236793001

CE23 0884

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et Atomic 3 inc. pour la conception et la réalisation d'interventions multimédias dans le cadre de l'édition 2023 de l'événement Jardins de lumière au Jardin botanique, pour une somme maximale de 395 241,89 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1239835002

CE23 0885

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Patriarche architecture inc., CBTEC inc. et EMS structure inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réfection générale du Bain Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 937 523,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19855;
- 2- d'autoriser une dépense de 187 504,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 309 596,80 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Patriarche architecture inc., CBTEC inc., et EMS structure inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1239958001

CE23 0886

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Groupe Conseil CHG inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, jusqu'à l'épuisement budgétaire ou la fin du projet prévue en 2030, qui s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en vue de la réhabilitation des ouvrages de gestion de l'eau au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 710 828 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19913;
- 2- d'autoriser une dépense de 342 165,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 63 811,13 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe Conseil CHG inc.;
- 5- d'imputer les dépenses à même les budgets des projets ou programmes concernés et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1239558001

CE23 0887

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois par laquelle Systematix Technologies de l'Information inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection standard, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services en Oracle Application Express (APEX), pour une somme maximale de 1 682 406,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19769;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Systematix Technologies de l'Information inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1239859001

CE23 0888

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la première et la deuxième options de prolongation, d'une durée de 12 mois chacune, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 et autoriser une dépense additionnelle de 2 071 240,13 \$, taxes incluses, pour l'entreposage de serveurs ainsi que des services professionnels pour la gestion, l'entretien et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale dans le cadre du contrat octroyé à Sogica inc. (CG20 0692);
- 2- d'approuver le projet d'addenda n° 1 pour la majoration de la banque d'heures, pour une somme maximale de 70 247,43 \$, majorant le tout pour un montant total du contrat de 2 802 860,55 \$ à 4 944 348,11 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1239828003

CE23 0889

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet d'acte de donation par lequel le Conseil des arts du Canada donne à la Ville de Montréal l'œuvre d'art public intitulée « Personnages » de l'artiste Louis Archambault.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1227637004

CE23 0890

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver l'entente d'accord d'accès municipal (AAM) entre Vidéotron ltée et la Ville de Montréal définissant le cadre et les conditions générales d'accès au domaine public pour les interventions de Vidéotron ltée visant le déploiement et l'entretien de son réseau sur l'ensemble du territoire de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1237437002

CE23 0891

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver l'entente d'accord d'accès municipal (AAM) entre Bell Canada et la Ville de Montréal définissant le cadre et les conditions générales d'accès au domaine public pour les interventions de Bell Canada visant le déploiement et l'entretien de son réseau sur l'ensemble du territoire de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1237437001

CE23 0892

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver l'entente d'accord d'accès municipal (AAM) entre Rogers Communications Canada inc. et la Ville de Montréal définissant le cadre et les conditions générales d'accès au domaine public pour les interventions de Rogers Communications Canada inc. visant le déploiement et l'entretien de son réseau sur l'ensemble du territoire de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1237437003

CE23 0893

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver l'entente d'accord d'accès municipal (AAM) entre Telus Communication inc. et la Ville de Montréal définissant le cadre et les conditions générales d'accès au domaine public pour les interventions de Telus Communication inc. visant le déploiement et l'entretien de son réseau sur l'ensemble du territoire de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1237437004

CE23 0894

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet d'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal, pour une période de cinq ans, renouvelable pour un maximum de deux prolongations de cinq ans chacune.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1238848004

CE23 0895

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet de premier avenant à la convention d'aide financière conclue entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal pour la réalisation de l'inventaire requis en vertu de l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (CG22 0477), afin d'ajouter aux dépenses admissibles les coûts de main-d'œuvre temporaire affectée exclusivement à la réalisation du projet.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1236924003

CE23 0896

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 12 mois par laquelle Goodfellow inc, seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, du bois de sapin Douglas, pour une somme maximale de 108 291,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19492;
- 2- d'autoriser une dépense de 16 243,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1237567011

CE23 0897

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'abroger la résolution CE23 0488;
- 2- d'approuver un projet de lettre d'engagement entre Office Québec Monde pour la jeunesse, regroupé sous LOJIQ - Les Offices Jeunesse internationaux du Québec et la Ville de Montréal pour soutenir la participation d'artistes issus de la Francophonie internationale à l'exposition Migrations, qui aura lieu du 3 juin 2023 au 30 juin 2024, à la Biosphère;
- 3- d'autoriser le versement d'une somme de 12 000 \$ à l'organisme à ces fins;
- 4- d'autoriser la cheffe de division programmes publics et éducatifs de la Biosphère à signer la lettre d'engagement;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1239442002

CE23 0898

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal vend à HBML Bois-Franc s.e.c. un terrain d'une superficie de 277,9 mètres carrés, situé au nord du boulevard Henri-Bourassa et à l'ouest du boulevard Marcel-Laurin, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, constitué du lot 2 375 722 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le montant de 235 000 \$, plus les taxes applicables le cas échéant, le tout sujet aux termes et conditions prévus au projet d'acte;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.061 1225840004

CE23 0899

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal (Ville) vend à Place Griffintown, organisme à but non lucratif (OBNL), aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant constitué du lot 1 852 773 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest de la rue Barré au nord de la rue Versailles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie de 1 945,9 mètres carrés, pour un montant de 720 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que l'OBNL démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
- 3- de fermer et de retirer le terrain du domaine public de l'arrondissement du Sud-Ouest;
- 4- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.062 1229245003

CE23 0900

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte modifiant un acte de vente publié le 27 février 2020, sous le numéro 25 237 031 par lequel la Ville de Montréal a vendu à 9166-5562 Québec inc., qui, celui-ci, a revendu à 3390551 Canada inc. afin que ce dernier obtienne un délai supplémentaire de 16 mois, soit jusqu'au 27 juin 2024, pour réaliser son obligation de construire sur un terrain vacant, constitué du lot 5 648 261 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 12224, 4^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, moyennant une somme de 1821,97 \$, non taxable, pour la perte de recette fiscale pour les années 2023-2024, le tout selon les termes et conditions stipulés audit projet d'acte d'amendement;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.063 1234386001

CE23 0901

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'abroger la résolution CM18 1373;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal consent à l'Institut de recherche en biologie végétale de Montréal un usufruit sur des parties du lot 1 882 020 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, connues comme étant des parties du bâtiment administratif du Jardin botanique de Montréal situé au 4101, rue Sherbrooke Est, et une serre du Complexe C, d'une superficie totale de 3 682,2 mètres carrés, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 10 juillet 2039, dont le prix pour la durée représente un revenu estimé à 3 731 630,01 \$, excluant les taxes;
- 3- d'approuver la création de toutes servitudes réelles et accessoires à l'usufruit ainsi que les droits d'usage permettant notamment l'accès et l'utilisation de certaines parties des bâtiments bénéficiant d'un usufruit, ainsi qu'au terrain, au stationnement, aux serres, aux quais de débarquement et aux collections végétales du Jardin botanique de Montréal;
- 4- de retirer du domaine public, à toutes fins que de droit, les parties des lots 1 882 020 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, faisant l'objet de la présente convention;
- 5- d'imputer le revenu à recevoir conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.064 1239220002

CE23 0902

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal (Ville) vend à la Coopérative de solidarité le Suroît de Montréal, à des fins de construction de logements sociaux, un terrain vacant constitué du lot 6 050 869 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 222,7 mètres carrés, situé au coin sud-est de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux et de la rue McEachran, dans l'arrondissement d'Outremont, pour un montant de 1 020 000 \$, plus les taxes applicables le cas échéant, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte;
- 2- d'autoriser la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à la confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention demandée dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation du projet et que l'acte de vente final soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.065 1239220005

CE23 0903

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de prolongation de la convention de sous-location par lequel la Société des musées de Montréal sous-loue à la Ville de Montréal, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2024, des espaces de réserve, situés au 333, rue Peel, d'une superficie d'environ 16 903 pieds carrés, pour les fins de conservation des collections muséales, moyennant un loyer total de 1 404 532,30 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de la convention de sous-location;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.066 1235323004

CE23 0904

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Danse-Cité inc., pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1^{er} octobre 2023, les locaux 420 et 420-B, de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 497,50 pieds carrés (46,22 mètres carrés), à des fins administratives, moyennant un loyer total de 22 680,48 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.067 1238682005

CE23 0905

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser le versement additionnel d'une subvention de 45 920,12 \$ à Université de Montréal (l'Université), conformément à l'article 8, paragraphe 5, de l'Entente intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université (CM22 1084), relative à un échange de terrains entre la Ville et l'Université dans le cadre du Projet MIL Montréal, anciennement connu comme étant le Campus Outremont;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.069 1230222004

CE23 0906

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la résiliation de la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Cégep du Vieux Montréal (CG21 0383).

Adopté à l'unanimité.

20.070 1238379001

CE23 0907

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 546 300 \$ par année pour l'année 2023 et pour l'année 2024 aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour le Programme d'accompagnement en loisir de la Ville de Montréal (PALM) 2023-2025;

2- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ORGANISATIONS PALM	RECOMMANDATION 2023-2024
À COEUR OUVERT (FOND DE DÉPANNAGE)	10 269,84 \$
ADMI INC.	12 821,27 \$
ASSOCIATION DE MONTRÉAL POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE	8 333,82 \$
ASSOCIATION DE SOCCER MINEUR DE LASALLE INC.	12 821,27 \$
ASSOCIATION DES SPORTS POUR AVEUGLES DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN INC.	8 369,72 \$
ASSOCIATION DU QUÉBEC POUR ENFANTS AVEC PROBLÈMES AUDITIFS (A.Q.E.P.A.) MONTRÉAL RÉGIONAL (06-13-14-15-16) INC. - Camp de jour les petits monstres (Ahuntsic)	2 024,80 \$
ASSOCIATION DU QUÉBEC POUR ENFANTS AVEC PROBLÈMES AUDITIFS (A.Q.E.P.A.) MONTRÉAL RÉGIONAL (06-13-14-15-16) INC. - Camp de jour les petits monstres (Rosemont)	5 445,83 \$
ASSOCIATION DU SYNDROME DE USHER DU QUÉBEC	2 243,72 \$
ASSOCIATION MULTI-ETHNIQUE POUR L'INTÉGRATION DES HANDICAPÉS DU QUÉBEC INC.	12 821,27 \$
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE VOILE ADAPTÉE (A.Q.V.A.)	12 821,27 \$
ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC	12 042,46 \$

ASSOCIATION SPORTIVE ET COMMUNAUTAIRE DU CENTRE-SUD INC.	12 821,27 \$
AUTISME MONTRÉAL - Camp Bergamote	12 821,27 \$
AUTISME MONTRÉAL - Camp Rock-Camp-Bol	12 821,27 \$
CAMP ÉNERGIE	1 702,02 \$
CAMP MASSAWIPPI - CENTRE MACKAY*	82 000 \$
CCSE MAISONNEUVE	5 029,53 \$
CENTRE ACTION	12 821,27 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE DAWSON	12 821,27 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE DES NEIGES	8 809,75 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS SAINT-CATHERINE D'ALEXANDRIE	10 745,25 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE RADISSON INC.	12 821,27 \$
CENTRE D'INTÉGRATION À LA VIE ACTIVE POUR LES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP PHYSIQUE	6 987,59 \$
CENTRE DE LOISIRS DE LACHINE	12 821,27 \$
CENTRE DE LOISIRS MONSEIGNEUR PIGEON	11 243,74 \$
CENTRE DE PROMOTION COMMUNAUTAIRE LE PHARE INC.	4 867,13 \$
CENTRE DE RÊVES ET ESPOIRS / CENTER OF DREAMS AND HOPES	6 410,63 \$
CENTRE DU PLATEAU	11 340,67 \$
CENTRE HAITIEN D'ANIMATION ET D'INTERVENTION SOCIALES (C.H.A.I.S.)	3 230,96 \$
CENTRE MULTICULTUREL DE RESSOURCES DE LASALLE (CMRL) / LASALLE MULTICULTURAL RESSOURCES CENTER (LMRC)	7 556,05 \$
CENTRE RÉCRÉATIF CULTUREL ET SPORTIF ST-ZOTIQUE (CRCS) INC.	12 821,27 \$
CENTRE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE (C.R.C.) ST-DONAT	7 556,05 \$
CENTRE SABLON	12 821,27 \$
CERCLE DE L'AMITIÉ DU QUÉBEC / FRIENDSHIP CIRCLE OF QUÉBEC	12 821,27 \$
CESAM - CENTRE D'ENRICHISSEMENT SPORTIF ET ACADÉMIQUE DE MONTRÉAL	12 354,57 \$
CLUB DES PERSONNES HANDICAPÉES DU LAC ST-LOUIS	5 218,26 \$
CLUB JEUNE AIRE LASALLE	12 821,27 \$
COMITÉ JEUNESSE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE (CENTRE COMMUNAUTAIRE WALKLEY / WALKLEY COMMUNITY CENTER)	3 305,77 \$
CORPORATION DU COLLÈGE DE BOIS-DE-BOULOGNE	3 271,35 \$
CORPORATION L'ESPOIR	12 821,27 \$
CRÉATIONS ETC.	6 357,75 \$
ÉQUIPE R.D.P.	12 821,27 \$
ESPACE MULTISOLEIL	12 821,27 \$
FONDATION DES AVEUGLES DU QUÉBEC (F.A.Q.) / QUEBEC FOUNDATION FOR THE BLIND (Q.F.B.)	12 821,27 \$
FONDATION PAPILLON / PAPILLON FOUNDATION	82 000 \$
FOURCHETTES DE L'ESPOIR	12 821,27 \$
GESTION MULTISPORTS ST-LÉONARD	12 821,27 \$
GO JEUNESSE	12 821,27 \$
GYMNO MONTRÉAL	12 821,27 \$
HÉRITAGE LAURENTIEN	4 807,98 \$
L'ÉCOLE DE CIRQUE DE VERDUN	12 104,56 \$
L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT	3 386,28 \$
L'ORGANISATION DES JEUNES DE PARC EXTENSION INC. / PARK EXTENSION YOUTH ORGANIZATION	12 821,27 \$
L'UNION DES FAMILLES D'AHUNTSIC INC.	12 821,27 \$
LA GANG À RAMBROU	3 957,93 \$
LA JOIE DES ENFANTS (MONTRÉAL) INC.	7 948,02 \$
LA MAISON DE RÉPIT LA RESSOURCE	12 797,01 \$

LE CENTRE DIDACHE	12 821,27 \$
LE CENTRE VIOMAX	2 338,60 \$
LE REGROUPEMENT POUR LA TRISOMIE 21	12 821,27 \$
LES COPAINS DE SAINT-SIMON	3 507,90 \$
LES LOISIRS DU CENTRE PÈRE-MARQUETTE INC.	5 208,51 \$
LES YMCA DU QUÉBEC - Camp Cartierville	12 821,27 \$
LES YMCA DU QUÉBEC - Camp NDG	12 821,27 \$
LES YMCA DU QUÉBEC - Camp Pointe-Saint-Charles	12 821,27 \$
LES YMCA DU QUÉBEC - Gestion Camp Pierrefonds Roxboro	12 821,27 \$
LES YMCA DU QUÉBEC - Beaux-arts Concordia	12 821,27 \$
LES YMCA DU QUÉBEC - Camp Du Parc	12 821,27 \$
LOISIRS & CULTURE SUD-OUEST	12 821,27 \$
LOISIRS COMMUNAUTAIRES LE RELAIS DU BOUT	12 821,27 \$
LOISIRS DE L'ACADIE DE MONTRÉAL	12 821,27 \$
LOISIRS RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES DE ROSEMONT	12 821,27 \$
LOISIRS SOLEIL INC.	4 846,44 \$
LOISIRS SOPHIE BARAT	12 821,27 \$
LOISIRS SPORTIFS CÔTE-DES-NEIGES–NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	12 821,27 \$
MAISON D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS-ÎLE DES SOEURS (MANA)	12 524,58 \$
MAISON SAINT-COLUMBA / SAINT COLUMBA HOUSE	2 760,98 \$
PATRO VILLERAY, CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE	12 821,27 \$
PRODUCTIONS SPECTRUM / SPECTRUM PRODUCTIONS	12 821,27 \$
RELANCE DES LOISIRS TOUT 9 INC.	3 846,38 \$
SANS OUBLIER LE SOURIRE	9 615,95 \$
SERVICE DES LOISIRS ANGUS-BOURBONNIÈRE	10 481,39 \$
SERVICE DES LOISIRS CHRIST-ROI	7 870,89 \$
SERVICE DES LOISIRS DE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES	12 821,27 \$
SERVICE DES LOISIRS ST FABIEN	12 821,27 \$
SERVICE DES LOISIRS ST-CLÉMENT (MONTRÉAL)	11 212,07 \$
SERVICE DES LOISIRS ST-JUSTIN	7 556,05 \$
SERVICE DES LOISIRS STE-CLAIRE	12 646,90 \$
SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE	2 525,15 \$
SERVICE DES LOISIRS STS-MARTYRS-CANADIENS DE MONTRÉAL	10 339,07 \$
SOCIÉTÉ DES AMIS DU BIODÔME DE MONTRÉAL	12 821,27 \$
SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC.	6 461,92 \$
SPORTS MONTRÉAL INC. - Camps Parc Soleil	6 474,74 \$
SPORTS MONTRÉAL INC. - Camps Sports Mtl (1) (centre Claude-Robillard)	4 846,44 \$
SPORTS MONTRÉAL INC. - Camps Sports Mtl (2)	4 038,70 \$
VILLE DE MONTRÉAL ARRONDISSEMENT ANJOU	12 821,27 \$
VILLE DE MONTRÉAL ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT	12 821,27 \$

*Le siège social de cet OBNL est situé à l'extérieur de Montréal, mais les activités se déroulent dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Adopté à l'unanimité.

CE23 0908

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 208 799 \$ à École des entrepreneurs du Québec afin de réaliser son projet « S'outillier pour assurer la croissance durable » dans le cadre de l'entente de 150 M\$ MEIE 2022-2025 / Réflexe;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.072 1238379002

CE23 0909

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 930 000 \$, pour une période allant de 2023 à 2024 à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. afin d'offrir une programmation d'événements d'affaires, de déployer un projet de Murelles au centre-ville, de mettre en œuvre un programme de promotion touristique, de réaliser des initiatives visant le développement d'un tourisme durable, inclusif et responsable et de déployer une stratégie d'accueil innovante;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.073 1237956002

CE23 0910

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 5 000 \$ à l'Association des Intervenants en Dépendance du Québec pour la tenue de la 36^e rencontre québécoise de la réduction des méfaits;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.074 1239232001

CE23 0911

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 80 000 \$ à MUTEK ainsi qu'un soutien technique estimé à 50 000 \$ pour la tenue de la 24^e édition du festival MUTEK;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.075 1237317003

CE23 0912

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 25 000 \$ à Santropol Roulant inc. afin de réaliser le projet de gestion du potager de la Cité-des-Hospitalières pour la période estivale 2023 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2018-2024);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.076 1239734003

CE23 0913

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 165 000 \$ pour les années 2023, 2024 et 2025 totalisant 495 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 100 000 \$ à Productions Nuits d'Afrique inc. pour les 37^e, 38^e et 39^e éditions du Festival international Nuits d'Afrique du 11 au 23 juillet 2023;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.077 1231204004

CE23 0914

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 325 000 \$ pour les années 2023, 2024 et 2025 totalisant 975 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 980 000 \$ par année à Francofolies de Montréal inc. pour les 34^e, 35^e et 36^e éditions du festival Les Francos de Montréal;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.078 1237317001

CE23 0915

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 600 000 \$ pour les années 2023, 2024 et 2025 totalisant 1 800 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 1 000 000 \$ par année à Festival international de jazz de Montréal inc. pour les 43^e, 44^e et 45^e éditions du Festival international de jazz de Montréal;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.079 1237317002

CE23 0916

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 180 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 10 000 \$ à Festival du nouveau cinéma pour la tenue de la 52^e édition du Festival du nouveau cinéma (FNC) qui aura lieu du 4 au 15 octobre 2023;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.080 1239576002

CE23 0917

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien total de 810 000 \$ à Triathlon International de Montréal, soit un soutien financier de 430 000 \$ dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, ainsi qu'un soutien en biens et services estimé à 380 000 \$, pour la tenue de la Série mondiale de triathlon 2023 à Montréal du 23 au 25 juin 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.081 1238475003

CE23 0918

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 600 000 \$ ainsi qu'un soutien technique estimé à 690 000 \$ à Le Festival Juste pour rire/Just For Laughs pour la tenue de la 41^e édition du Festival Juste pour rire qui aura lieu du 14 au 29 juillet 2023;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.082 1238372002

CE23 0919

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme 581 899 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2023-2024, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

Organismes	Projets	Soutien recommandé
Ali et les princes de la rue, faisant aussi affaires sous Ali et les Prince*sse*s de la Rue	Le décrochage, ça nous regarde tous	50 000 \$
CARI St-Laurent	ImmigrantEs en action	40 000 \$
Centre communautaire des femmes sud-asiatiques	Femmes Sud-Asiatique Autonomes et Indépendantes	42 500 \$
Centre des femmes de Montréal	Service d'aide et d'accompagnement à la cour pour les femmes victimes de violence conjugale	30 000 \$
Cité des arts du cirque	La Falla St-Michel 2022. SAC	30 000 \$
Clinique juridique de Saint-Michel	Touche pas à mes droits!	40 000 \$
Fondation Émergence inc.	Pour que vieillir soit gai : assurer des milieux aînés inclusifs envers les personnes aînées LGBT	30 000 \$
Intégration jeunesse du Québec inc.	Camps pédagogiques: Ateliers jeunesse	50 000 \$
L'Étoile de Pacho - Réseau d'entraide pour parents d'enfants handicapés	Loisir à domicile pour enfants sévèrement handicapés	19 524 \$
Les YMCA du Québec	Aînés en action - Grand Montréal	35 000 \$
Mères avec pouvoir (MAP) Montréal	Histoires de réussite	24 500 \$
Petites-mains	Unis pour réussir	43 000 \$
Pour 3 points	Bloc de départ. Des coachs pour Que chaque jeune puisse partir du bon pied	25 000 \$
Réseau citoyen de solidarité ICIÉLA	Montréal à notre image 2022-2023	50 000 \$

Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée	Habitations partagées	47 375 \$
Y des femmes de Montréal	Ma santé m'appartient	25 000 \$

2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 435 000 \$, pour l'année 2023-2024, à trois différents organismes ci-après désignés, pour l'année 2023-2024, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

Organisme	Projet	Soutien recommandé
Centre d'encadrement pour jeunes femmes immigrantes (CEJFI)	DIGIGIRLZ: les jeunes femmes du numérique codent	75 000 \$
Cybercap	TransiTlon	60 000 \$
Intégration jeunesse du Québec inc.	Camps pédagogiques : Moniteurs de camp	134 900 \$
Intégration jeunesse du Québec inc.	Camps pédagogiques : Sauveteurs de piscine	165 100 \$

2- d'approuver les projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutien financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.084 1237570001

CE23 0920

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- de résilier la convention de contribution financière intervenue entre la compagnie de théâtre Le Carrousel et la Ville de Montréal (CM21 0564) pour la réalisation du projet d'immobilisation du Cube dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017;

2- d'autoriser le remboursement d'un montant de 786 701,06 \$ non dépensé par la compagnie de théâtre Le Carrousel;

3- d'imputer les corrections des dépenses et des revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.085 1238080001

CE23 0921

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer le droit de préemption pour acquérir de RFA Verdun Limited Partnership à des fins de logement abordable, un terrain d'une superficie de 5 642 mètres carrés, sur lequel est érigé le bâtiment sis au 1050-1150, rue Gordon, dans l'arrondissement de Verdun, constitué du lot 1 185 543 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 8 100 000 \$, en plus des taxes applicables, le cas échéant;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes procédures requises à cet effet, notamment le contrat notarié ou l'avis de transfert, le cas échéant;
- 3- d'autoriser un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière à signer un contrat notarié substantiellement conforme à l'offre d'achat;
- 4- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de RFA Verdun Limited Partnership ou au nom du notaire fiduciaire en fidéicomis du vendeur ou, si le dépôt devait se faire en Cour supérieure, au nom du ministre des Finances;
- 5- d'autoriser la signature de la convention de services professionnels entre le vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 6- d'autoriser à partir de 2024, un transfert budgétaire en provenance du Service de l'habitation vers le Service de la gestion et planification des immeubles d'un montant de 198 000 \$ afin de couvrir les frais de détention en lien avec cette acquisition, et ce, jusqu'au transfert à un organisme;
- 7- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.086 1236462003

CE23 0922

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver une subvention additionnelle d'un montant de 1 635 231 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Place Griffintown pour le projet Place Griffintown;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.087 1237597001

CE23 0923

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux de l'agglomération de Montréal visant le territoire de Hampstead, conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1236924002

CE23 0924

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer la convention de modification à l'entente bilatérale intervenue entre la Ville de Montréal et la Société canadienne d'hypothèques et de logements pour la première phase de l'Initiative pour la création rapide de logements, volet grandes villes, le 31 décembre 2020 et ratifiée par le conseil d'agglomération de la Ville (CG21 0045).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1239499005

CE23 0925

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) à accorder un contrat de services de construction à « Pavages Métropolitain inc. » dans le cadre des travaux de resurfaçage du circuit Gilles-Villeneuve 2023, conformément à l'appel d'offres public 20230303PUBCO et autoriser une dépense totale de 16 809 904,77 \$ taxes, contingences et incidences incluses.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1237862005

CE23 0926

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter une résolution approuvant la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2023 de la S.I.D.A.C. Plaza Saint-Hubert, de la S.I.D.A.C Promenade Masson, de la SDC Petite-Italie - Marché Jean-Talon, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. La résolution du conseil municipal est conditionnelle à l'adoption de la résolution de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1237796006

CE23 0927

Il est

RÉSOLU :

Attendu que le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VELOCE III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

Attendu que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

Attendu que les membres du comité exécutif ont pris connaissance des modalités d'application de ces deux programmes et s'engagent à les respecter;

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Attendu qu'un premier projet - Mise à niveau de l'aménagement cyclable sur la rue Louvain Est, entre les rues Saint-Hubert et Saint-Denis - déposé dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures des transports actif (VELOCE III) est estimé à 92 389 \$, toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 46 194,50 \$;

Attendu qu'un second projet - Mise à niveau de l'aménagement cyclable sur la rue de Verdun, entre les rues Henri-Duhamel et le boulevard LaSalle - déposé dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures des transports actif (VELOCE III) est estimé à 5 222 244,13 \$, toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 1 500 000 \$ en raison des paramètres fixés par le programme;

Attendu qu'un troisième projet - Nouveau lien de transport actif sur le boulevard Henri-Bourassa, entre le boulevard Pitfield et l'avenue Félix-Leclerc - déposé dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) est estimé à 4 947 011 \$, toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 1 000 000 \$;

Attendu que la Ville de Montréal doit autoriser le dépôt de deux demandes d'aide financière pour la réalisation de deux projets présentés dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VELOCE III) et d'une troisième demande pour la réalisation d'un projet présenté dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU), confirmer sa contribution financière pour chacun d'eux et autoriser un de ses représentants à signer tout document ou toute entente à cet effet avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

- 1- d'autoriser la présentation de deux demandes d'aide financière au Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (VELOCE III) dans le cadre de l'appel à projet 2023-2024 pour la mise à niveau de deux aménagements cyclables;

- 2- d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) dans le cadre de l'appel à projet 2023-2024 pour la réalisation d'un nouveau lien de transport actif;
- 3- de confirmer son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur du Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (VELOCE III) et celles du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU), reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Louis-Henri Bourque, directeur de la Planification et de la mise en valeur du territoire, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1234368005

CE23 0928

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de prendre en charge la gestion et la réalisation des travaux de décontamination et de démolition de la piscine George-Vernot située dans le parc George-Vernot, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.007 1235015001

CE23 0929

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à prolonger le bail emphytéotique conclu avec la Coopérative d'habitation Guatemala jusqu'au 5 décembre 2063, pour les immeubles situés aux 7848-7894, rue Francine-McKenzie, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1230845004

CE23 0930

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au World Cities Culture Forum, pour la période d'avril 2023 à mars 2024, pour une somme de 13 788,22 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1238021005

CE23 0931

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier une dépense de 9 533,96 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, du 21 au 30 avril 2023, à Londres, Vienne et Paris, dans le cadre d'une mission européenne sur les thématiques de la transition écologique, de l'habitation et de la francophonie (AIMF);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1230843003

CE23 0932

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 2 204,37 \$ relative au déplacement de M. Robert Beaudry, membre du comité exécutif, dans le cadre du Sommet Urbain de Bruxelles et du 14^e Congrès mondial de Metropolis, du 8 au 15 juin 2023, à Bruxelles (Belgique);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1230843005

CE23 0933

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser le report au 1^{er} novembre 2023 ou au 30 mars 2024, selon la catégorie d'immeubles, l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision déposées à l'encontre des rôles triennaux 2023-2024-2025.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1236665002

CE23 0934

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver la nomination de Nicolas Demers-Stoddart à titre de membre du Comité Jacques-Viger pour un premier mandat de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1237939004

CE23 0935

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver les nominations de Julie Marineau en remplacement de Charles Milliard, de Marilyn Thomas en remplacement d'Aliénor Armand et de Roxanne Sayegh en remplacement de Nadine Gomez, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, pour une période de trois ans;
- 2- d'approuver la nomination de Mathieu Bouchard en remplacement de Hugues Sweeney à la première vice-présidence du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal;
- 3- d'approuver le renouvellement de mandat pour trois ans de Yves-Alexandre Comeau, à titre d'administrateur;
- 4- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil des arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1238021006

CE23 0936

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer Mme Émilie Gagnon, chef de section, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1232610001

CE23 0937

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la ratification de l'avenant no 1 augmentant le montant initial de la subvention accordée dans le cadre de l'entente tripartite conclue le 29 mars 2022 avec la ministre de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal, permettant le transfert de 79 590 656 \$, pour un total de 109 590 656 \$, destinés à des projets d'habitation dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue de 79 590 656 \$;
- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation le pouvoir d'affecter des sommes de la subvention attendue à des projets des programmes AccèsLogis Québec;
- 4- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1239531003

CE23 0938

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la convention d'aide financière de 100 000 \$ avec le ministre de la Culture et des Communications, qui vise le soutien à la réalisation du projet ARRUE - L'art public pour une déstigmatisation de l'itinérance;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au Service de la culture, équivalant à la subvention attendue de 100 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1238021002

CE23 0939

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la modification à la répartition de 15 M\$ reçue du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec pour le plan de relance I du centre-ville de Montréal afin qu'une somme de 355 188 \$ soit de la compétence de la ville centre.

Adopté à l'unanimité.

30.019 1238798001

CE23 0940

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser l'affectation du surplus du Service de la gestion et de la planification des immeubles pour financer le projet de déconstruction des restes du bâtiment excédentaire, situé au 10905, rue Berri (Maison Berri), et la réhabilitation du site pour une somme de 196 813,37 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.020 1231026005

CE23 0941

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 8 412,65 \$ relative au déplacement de Mme Sophie Mauzerolle, membre du comité exécutif responsable du transport et de la mobilité, du 2 au 11 juin 2023, dans le cadre du UITP Global Public Transport Summit (Barcelone) et du Ecocity World Summit (Londres);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.021 1230771002

CE23 0942

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'officialiser le statut de monsieur Karel Mayrand en tant que président du conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau et, à ce titre, reconduire son mandat pour une période de trois ans, soit jusqu'en 2026, à compter du 31 mai 2023;
- 2- de renouveler le mandat de madame Judy Sheehan, pour une période de trois ans, prenant effet au terme du mandat en cours, à compter du 14 juin 2023 ou de toute autre date à convenir entre les parties.

Adopté à l'unanimité.

30.022 1234689001

CE23 0943

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de MTelus, enregistré au numéro 3375080283, entre 3 h et 6 h, le 2 juillet 2023, dans le cadre de l'événement « CKAY + Moonshine » organisé par le Festival International de Jazz de Montréal;
- 2- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool de 26 établissements commerciaux membres de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent entre 3 h et 8 h, le 20 août 2023, dans le cadre de l'événement « La Main Non stop! »;

Raison sociale	Adresse	NEQ	Numéro permis d'alcool
Frite Alors!	3497 Saint-Laurent	1170213467	100145888
Warehouse	3565 Saint-Laurent	1173271496	100187476-1
Suwu	3581 Saint-Laurent	1164241706	9256744
Bar Bifteck	3702 Saint-Laurent	1171220297	586909

Café St-Laurent Frappé	3900 Saint-Laurent	1144102655	100108530-1
North Star Pinball	3908 Saint-Laurent	1176840255	9549114
Blue Dog	3958 Saint-Laurent	1164875743	100047878-1
Le Majestique	4105 Saint-Laurent	1169534444	100195081-1
Café Urbanista	4127 Saint-Laurent	1176890300	100132615-3
Le Bayou Bar	4134 Saint-Laurent	1149159171	9817032
Le Ministère	4521 Saint-Laurent	1172730427	100127704-2
La Casona/Centre Gallego	4602 Saint-Laurent	1144018125	100044818-2
Casa Del Popolo	4873 Saint-Laurent	2249494768	100145763-1
La Sala Rossa	4848 Saint-Laurent	2249494768	100020198-1
Rouge Bar	3604 Saint-Laurent	1146751129	6958882
Don B. Comber	3616 Saint-Laurent	1163584148	100102194-1
Peopl	3612 Saint-Laurent	1165278764	100130351-1
Don B Club	3614 Saint-Laurent	1172902422	100094086-3
École Privée	3500 Saint-Laurent	1170606538	1161436663
Option Musique	4671 Saint-Laurent	1174508003	10045021-2
McKibbin's Irish Pub	3515 Saint-Laurent	1164719826	7085137
TRH Bar	3699 Saint-Laurent	1168117860	9321845
Le Belmont	4483 Saint-Laurent	1147570320	374769
Le Roseline Porte 2	5014 Saint-Laurent	1174694183	10057968
Le Bootlegger l'Authentique	3481 Saint-Laurent	1176827161	100117325-2
Salon Daomé	4465 Saint-Laurent	1164208085	9638933

Adopté à l'unanimité.

40.001 1238994004

CE23 0944

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 8 du Règlement déterminant les dispositifs permettant l'accès à l'immeuble de la Cour municipale sans être assujetti aux contrôles de sécurité (RCG 22-038), l'ordonnance numéro 1 jointe au présent dossier décisionnel pour l'entrée en vigueur du règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1239771001

CE23 0945

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les frais de saisie d'un véhicule automobile (RCG 10-011) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1239340001

CE23 0946

Vu la résolution CA23 22 0150 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 8 mai 2023;

Il est

RÉSOLU :

1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), relativement aux immeubles Le Nordelec », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 2- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), relativement aux immeubles Le Nordelec »;
- 3- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1234334008

CE23 0947

Vu la résolution CA23 22 0151 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 8 mai 2023;

Il est

RÉSOLU :

1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, l'occupation, la transformation et la construction de bâtiments sur les immeubles bordés par les rues Saint-Patrick, De Montmorency, Richardson et Shearer et sur les lots 2 160 226, 2 160 227 et 1 852 800 – Le Nordelec », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 2- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, l'occupation, la transformation et la construction de bâtiments sur les immeubles bordés par les rues Saint-Patrick, De Montmorency, Richardson et Shearer et sur les lots 2 160 226, 2 160 227 et 1 852 800 – Le Nordelec »;

- 3- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1234334006

CE23 0948

Vu la résolution CA23 22 0152 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 8 mai 2023;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment pour personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur les lots 1 381 212 et 6 294 730 du cadastre du Québec », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1228677005

CE23 0949

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1230025004

CE23 0950

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1230025005

CE23 0951

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 14^e Avenue, entre la rue René-Lévesque et la rue de la Gauchetière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil municipal :

- 2- de créer une servitude à des fins de télécommunication et de transport d'énergie sur les lots 6 415 898, 6 415 899, 6 415 905, 6 415 906, 6 415 908 et 6 415 911 ainsi que sur les parties de lots 6 415 901, 6 415 902, 6 415 904, 6 415 912, 6 415 913 et 6 415 943, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée par les lettres ANPQCRSJ'M'E'N'MA, tel qu'identifié sur le plan.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1218703002

CE23 0952

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser l'utilisation du budget de fonctionnement à hauteur de 3 000 000 \$ afin de bonifier l'enveloppe du Programme Accélérer l'investissement durable - Économie sociale, pour l'exercice financier 2023;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
- 3- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (RCG 21-019) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1238383007

CE23 0953

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1233867003

CE23 0954

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement social », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1233867004

CE23 0955

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations » relevant de la compétence de la ville centre, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1237637002

CE23 0956

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations » relevant de la compétence d'agglomération, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1237637003

CE23 0957

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 18 740 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélos en libre-service BIXI », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.015 1238848002

CE23 0958

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 135 000 000 \$ afin de financer les projets d'immobilisation municipaux réalisés dans le cadre du budget participatif de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.016 1239542001

CE23 0959

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement 100-2023, adopté le 19 avril 2023 par le conseil municipal de la Ville de Montréal-Est;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Montréal-Est.

Adopté à l'unanimité.

40.017 1238845005

CE23 0960

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser l'entente de prêt de service entre la Ville de Montréal et la Sûreté du Québec pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} avril 2023 jusqu'au 31 mars 2026, pour l'affectation d'un maximum de neuf ressources policières du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe intégrée de lutte contre le trafic d'armes (EILTA) pour la durée de l'entente;
- 2- d'autoriser le directeur du SPVM à signer le protocole d'entente pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1235326005

CE23 0961

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver les textes de la convention collective des policiers et policières en lien avec l'entente de principe pour le renouvellement de la convention collective entre la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM), couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1234124002

CE23 0962

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le bilan annuel 2022 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1234060001

CE23 0963

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les décisions déléguées rendues, par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière (SSI), relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus du 1^{er} au 30 avril 2023, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et de l'article 26 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1239600007

CE23 0964

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le Bilan 2022 des mandats confiés par la Ville de Montréal à l'Agence de mobilité durable.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1238373003

Levée de la séance à 10 h 59.

70.001

Les résolutions CE23 0839 à CE23 0964 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Dominique Ollivier
Présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville